

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-deuxième session du Comité pour les plantes
Tbilissi (Géorgie), 19 – 23 octobre 2015

Rapports régionaux

ASIE

1. Ce document a été préparé par les représentants régionaux de l'Asie (Chine et Koweït) en consultation avec les Parties de cette région .
2. Information générale
 - a) Représentants : Mme. ZHOU Zhihua : citeszzh@sina.com (Chine) et M. Edwino S. Fernando : edwino.fernando@gmail.com (Philippines).
 - b) Suppléants : Mme Shereefa Al-Salem : sh.alsalem@epa.org.kw (Koweït) et Mme Joeni Setijo Rahajoe : joenizr@indo.net.id (Indonésie).
 - c) Nombre de Parties de la région: 34 (trente-quatre).
 - d) Nombre de Parties ayant répondu à cette communication : (1^{er} au 20 août) : 5 (Chine, Koweït, Singapour, Thaïlande et Émirats arabes unis).
3. Le présent rapport couvre les activités de mise en œuvre de la CITES concernant en particulier la conservation des plantes, menées par les Parties en Asie entre la 21^e session et la 22^e session du Comité pour les plantes.
4. **Participation aux réunions/activités de la CITES (niveau international et régional) :**
 - a) Les Parties d'Asie ont participé à la 65^e session du Comité permanent de la CITES en juillet 2014.
 - b) Les parties d'Asie ont participé à la 27^e session du Comité pour les animaux en septembre 2015.
 - c) La Chine, le Koweït, Singapour, la Thaïlande et d'autres pays asiatiques ont participé à l'Atelier régional pour l'Asie sur la gestion des taxons de bois d'agar sauvages et plantés, du 19 au 23 janvier 2015, à Assam (Inde).
 - d) Les Parties d'Asie ont participé à la 9^e réunion du Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN-WEN), à Hanoi (Vietnam), 28-29 mai 2014.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

- e) Les Parties d'Asie ont participé à la 10^e réunion du Groupe d'experts de l'ASEAN sur la CITES (AEG-CITES), à Hanoi (Vietnam), 30-31 mai 2014.
- f) Les Parties d'Asie ont participé à la 10^e réunion de l'ASEAN-WEN, à Banda Seri Begawan (Brunei), 5-6 mai 2015.
- g) Les Parties d'Asie ont participé à la 11^e réunion AEG-CITES, à Banda Seri Begawan (Brunei), 7-8 mai 2015.
- h) Singapour, la Chine, etc. ont participé à l'atelier ICCWC de lutte contre la contrebande d'essences produisant du bois depuis Madagascar vers l'Asie, à Séoul (Corée), 19-20 mai 2014.
- i) Les Parties d'Asie ont participé à l'atelier technique de l'ASEAN-SOMTC sur la criminalité environnementale, à Bangkok (Thaïlande), 23-24 avril 2014.
- j) Les représentants de l'organe de gestion CITES et des douanes des Parties de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont participé au Dialogue régional sur la prévention de l'exploitation illégale et du commerce illicite du bois de rose du Siam (*Dalbergia cochinchinensis*), les 18 et 19 décembre 2014, à Bangkok (Thaïlande).
- k) Les Émirats arabes unis ont participé à la 15^e Conférence sur la conservation de la biodiversité dans la péninsule arabique, organisée par l'Environment and Protected Areas Authority (EPPA) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 3 et 4 février 2014.
- l) Les Émirats arabes unis ont participé à la Conférence de Londres sur le commerce illégal des espèces sauvages, 12-13 février 2014.
- m) Les Émirats arabes unis ont participé à la 1^{ère} Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, 23-27 juin 2014.
- n) Les Émirats arabes unis ont participé au séminaire sous-régional pour les pays du Golfe persique intitulé « *Countering Illicit Trade – A legal Perspective* » (Lutte contre le commerce illicite - Un point de vue juridique), 20-23 octobre 2014.
- o) Les Émirats arabes unis ont participé à la Conférence de Kasane sur le commerce illégal des espèces sauvages, au Botswana, en mars 2015.

5. Coopération avec les Parties et d'autres entités

5.1 Chine

Un atelier de formation conjoint Chine-Allemagne sur l'identification des essences produisant du bois s'est déroulé avec succès du 24 au 26 septembre 2014, à Pékin (Chine). L'événement était accueilli conjointement par les organes de gestion de la Chine et de l'Allemagne et par l'autorité scientifique allemande, et organisé conjointement par l'Institut de recherche de l'industrie du bois de l'Académie chinoise des forêts et par l'Institut Thünen de recherche sur le bois, basé à Hambourg. Une soixantaine d'agents de l'inspection des douanes, de l'autorité Entry-exit and Quarantine, de l'organe de gestion CITES, et des institutions scientifiques pertinentes ont participé à cet atelier. Grâce à des études théoriques et des exercices pratiques sur la systématique, les stagiaires ont renforcé leurs capacités d'identification des essences menacées et leurs connaissances des risques dans ce domaine.

Des mémorandums bilatéraux de coopération pour la mise en œuvre de la CITES ont été signés avec les homologues indonésiens et allemands en 2014 et 2015 respectivement, établissant des dispositions institutionnelles permettant de renforcer la compréhension mutuelle, les échanges et la coopération pragmatique.

Une négociation spéciale sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le cadre du Dialogue économique et stratégique sino-américain a eu lieu fin juin 2015. Les représentants des organes de gestion CITES de la Chine et des États-Unis ont eu des échanges approfondis et ont établi un plan de coopération sur cette question.

5.2 Koweït

Le Koweït a participé, en tant que coordinateur de la CITES pour les pays arabophones, à la 14^e réunion de l'Équipe arabe pour les conventions internationales sur l'environnement relatives à la biodiversité et à la désertification, Ligue arabe - Le Caire (Égypte), septembre 2014. Il a présenté un rapport sur les activités importantes auxquelles il contribue dans la région.

En décembre 2014, le Koweït a participé à la réunion de la convention régionale sur la conservation des espèces sauvages dans leurs habitats naturels au sein du Conseil de coopération du Golfe (CCG), qui traite de questions régionales, y compris de la CITES.

5.3. Singapour

Le 10 juin 2014, l'AVA a rencontré M. George Phocas (Agent spécial, US Fish and Wildlife Service, Attaché à l'ambassade américaine à Bangkok), M. Rick Switzer (Agent régional pour l'environnement, la science, la technologie et la santé, Ambassade américaine à Bangkok) et M. Eric Seong (Agent chargé de l'Économie, Ambassade américaine à Singapour) pour discuter de la formation sur la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, et de questions relatives à la pêche. Cette formation avait été proposée comme domaine de coopération dans le cadre de l'Accord de libre-échange États-Unis/Singapour, et visait à renforcer les capacités et améliorer les compétences et les connaissances des agents de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages à Singapour et dans la région, afin de combattre le commerce illégal.

5.4 Thaïlande

Dialogue régional sur la prévention de l'exploitation forestière illégale et le commerce du bois de rose de Siam, Bangkok (Thaïlande), 18-19 décembre 2014.

5.5 Émirats arabes unis

Séminaire sous-régional pour les pays arabes du Golfe intitulé « *Countering Illicit Trade – A legal Perspective* » (Lutte contre le commerce illicite - Un point de vue juridique), 20-23 octobre 2014.

Atelier régional de formation sur la prévention du trafic des espèces sauvages, organisé par l'Ethiopian Wildlife Conservation Authority (EWCA) en partenariat avec le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) et l'African Wildlife Foundation (AWF), 17-21 novembre 2014.

Le ministère de l'Environnement et de l'Eau, en collaboration avec l'IFAW, a participé à un atelier de formation adressé aux autorités d'Oman sur la lutte contre le commerce illégal et sur la mise en œuvre de la CITES, 15-20 février 2015.

6. Mise en œuvre de la CITES, y compris la conservation, la législation et les activités de lutte contre la fraude

6.1 Chine

La Chine a participé activement à l'opération COBRA III, une opération internationale de lutte contre la fraude menée en mai 2015, ayant pour objectif de lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et de traduire en justice les criminels impliqués.

À la mi-juin 2014, l'organe de gestion a organisé un atelier national sur la mise en œuvre de la CITES et sur la lutte contre la fraude dans le cadre de l'importation d'essences menacées, auquel ont participé les représentants des douanes chargés de l'inspection et de la lutte contre la contrebande depuis les principaux ports d'importation du bois, avec pour objectif de sensibiliser davantage vis-à-vis de la réglementation de l'importation des essences menacées, et de renforcer les capacités de détection des expéditions illégales de bois.

En 2014, une série d'opérations de répression a été menée à l'échelle nationale par les autorités de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages sous l'organisation uniforme du Groupe national inter-agences de coordination CITES pour la lutte contre la fraude (NICECG National Inter-agency CITES Enforcement Coordination Group). L'Opération Guardian a été menée par les autorités douanières de lutte contre la contrebande, avec une attention particulière pour les espèces

menacées. L'Opération Skynet 2014 et l'Opération Sword 2014, menées par les autorités de police des forêts, ont mis l'accent sur la lutte contre la criminalité liées aux espèces sauvages dans le pays. Dans ces opérations spéciales, les principaux maillons de la chaîne du trafic des espèces sauvages, tels que le transfert international, la vente au niveau national et la transformation, ont été précisément frappés, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de saisies, de poursuites et de condamnations.

6.2 Koweït

Le Koweït a émis une nouvelle législation nationale relative à la CITES (*Law 42/2014*) et concernant la protection de l'environnement, et a révisé l'amendement à la résolution n°93/2003 concernant la vente et le commerce des espèces sauvages (*Resolution No.93/2003 regarding Sale and Trading in Endangered Wild Species*) relative à la CITES, afin de satisfaire aux exigences de classification de la législation actuelle, au niveau I.

6.3 Singapour

En mars 2014, l'AVA, avec le soutien des douanes de Singapour, a intercepté une cargaison d'environ 3000 tonnes de grumes de bois de rose (*Dalbergia* spp.) venant de Madagascar et destinée à être réexportée vers d'autres pays d'Asie par une société de Singapour. Des échantillons de bois ont été envoyés à l'US Forest Service pour confirmer l'identification des spécimens en tant que bois de rose du genre *Dalbergia*. Les populations de bois de rose de Madagascar sont soumises à un quota d'exportation zéro qui a été étendu jusqu'à janvier 2016. Les enquêtes et le procès sont actuellement en cours.

6.4 Thaïlande

Processus en cours pour la promulgation d'une loi subordonnée sur les règles, les procédures et les conditions relatives à l'enregistrement des plantations de bois d'agar.

Utilisation de la voie électronique pour la délivrance des permis CITES.

6.5 Émirats arabes unis

Le ministère de l'Environnement et de l'Eau développe actuellement un nouveau système de permis CITES électroniques.

Le ministère de l'Environnement et de l'Eau a publié le décret ministériel n°224 pour l'année 2015 sur la protection des espèces de plantes sauvages.

7. Formation / renforcement des capacités et activités de sensibilisation du public

7.1 Chine

L'organe de gestion et le ministère du Commerce ont continué à organiser des séminaires de formation portant sur la mise en œuvre de la CITES et la lutte contre la fraude, adressés aux fonctionnaires des pays en développement. En juin et septembre 2014, deux de ces séminaires ont été organisés, l'un spécialement pour les agents d'Asie du Sud-Est et l'autre pour ceux d'Afrique.

Neuf entreprises de vente en ligne en Chine, dont les magnats du commerce par internet Alibaba et Tencent, ont lancé le 10 octobre 2014 une initiative intitulée « *Please say NO to Illegal Wildlife and Their Products* » (Dites non au trafic des espèces sauvages et de leurs produits), adressée à l'ensemble de la société, afin de ne pas offrir de services pour le commerce illégal des espèces sauvages.

Dix-sept grandes sociétés de messagerie, incluant à la fois de grandes entreprises nationales et des multinationales ayant des débouchés en Chine, telles que China Post, SF Express, EMS, DHL, FedEx et TNT, ont lancé conjointement une initiative intitulée « *Zero-tolerance to Illegal Wildlife Trade* » (Tolérance zéro pour le commerce illicite d'espèces sauvages) lors de la Journée mondiale de la vie sauvage 2015, s'engageant à ne pas transporter d'espèces sauvages issues du commerce illégal, ni de produits issus de ces espèces.

La Chine a continué d'envoyer des messages courts, via les opérateurs de télécommunication mobile en Chine, à tous les ressortissants chinois voyageant à l'étranger, dès leur arrivée, rappelant aux voyageurs chinois de ne pas acheter et de ne pas transporter vers la Chine d'espèces sauvages illégales ni de produits issus de ces espèces.

L'organe de gestion, en collaboration avec l'Institut de recherche de l'industrie du bois de l'Académie chinoise des forêts, a réalisé la compilation d'un manuel d'identification des essences rares et menacées fréquemment observées dans le commerce en Chine, comprenant près de 30 essences produisant du bois présentes dans le commerce d'importation de la Chine. Le manuel vise à améliorer la sensibilisation vis-à-vis de la conservation de ces espèces et à renforcer les capacités de lutte contre la fraude des autorités concernées, notamment les services des douanes, l'autorité Entry-exit and Quarantine, ainsi que les autorités relatives aux forêts.

7.2 Koweït

Plusieurs campagnes de sensibilisation du public ont été menées lors des marchés du vendredi au Koweït.

7.3 Singapour

Le 3 mars 2014, l'AVA a affiché une infographie sur son compte Facebook pour souligner ses efforts de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages y compris les plantes et les essences produisant du bois, ainsi que ses efforts de sensibilisation vis-à-vis des espèces sauvages.

Entre le 29 juin et le 3 juillet 2015, l'AVA a participé à la réunion de soutien aux enquêtes régionales de l'Opération PAWS II à l'International Law Enforcement Academy à Bangkok (Thaïlande). La réunion, facilitée par Interpol et en présence de plusieurs pays de l'ASEAN et de l'Asie du Sud, constitue une plateforme où les pays participant à l'opération PAWS II (qui vise à cibler le commerce illégal d'espèces clés comme les tigres, les pangolins, l'ivoire et la corne de rhinocéros, les reptiles et le bois de santal rouge) peuvent échanger des informations actualisées sur les résultats, les enquêtes en cours et les objectifs prioritaires de l'Opération. Après ces mises à jour, la réunion a également défini un cadre de développement et des actions de suivi d'enquête.

Le 26 juin 2015, l'AVA a fait une présentation sur la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages à Singapour, adressée aux étudiants en sciences biologiques de l'Université nationale de Singapour (NUS). La présentation a exposé une vue d'ensemble de la CITES, le rôle de l'AVA dans la mise en œuvre de la CITES et la lutte contre la fraude à Singapour, et a également souligné des études de cas sur les saisies importantes d'espèces sauvages dont le commerce est illégal. Les étudiants ont eu l'occasion de partager avec l'AVA leurs points de vue sur la durabilité du commerce des espèces sauvages et sur la contrebande.

En juillet 2015, l'AVA a envoyé une circulaire rappelant aux entreprises de transport et de logistique, aux agents et aux transitaires déclarants, la nécessité d'être prudents lors de l'acceptation de missions pour des cargaisons d'importation/transit qui peuvent contenir des spécimens illégaux d'espèces sauvages et de bois, et de signaler toute cargaison suspecte à l'AVA pour enquête. Cela fait partie d'un programme de l'AVA de sensibilisation du public visant à faire connaître la CITES au secteur d'activité concerné.

7.4 Thaïlande

Notre personnel a suivi une formation sur l'identification des bois de rose, organisée par le Département royal des forêts, Thaïlande.

Organisation du cours de formation sur l'identification des plantes succulentes inscrites à la CITES, à Bangkok (Thaïlande).

7.5 Émirats arabes unis

Atelier régional de formation sur la prévention du trafic des espèces sauvages, organisé par l'Ethiopian Wildlife Conservation Authority (EWCA) en partenariat avec le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) et l'African Wildlife Foundation (AWF), 17-21 novembre 2014.

Ateliers de formation CITES pour les autorités douanières des Émirats arabes unis avec le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW), 17-21 mai 2015.

Ateliers de formation CITES pour les ingénieurs de l'agriculture et les médecins vétérinaires du ministère de l'Environnement et de l'Eau, 8 février-30 mai 2015

8. Autres activités relatives à la CITES

8.1 Chine

La Chine a participé activement à la recherche et au développement de l'identification des espèces CITES produisant du bois. En 2014, des spécialistes chinois de l'anatomie du bois ont participé à un atelier sur les techniques d'identification des espèces du genre *Dalbergia* et du genre *Diospyros*, organisé à Hambourg (Allemagne) par le Département fédéral des sciences de l'environnement de la Suisse, et la réunion du Groupe spécial d'experts sur l'identification du bois dans le domaine criminel, organisé à Vienne (Autriche) par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

8.2 Singapour

Examen des annexes

Singapour a publié la notification *Endangered Species (Import and Export) Act (Amendment of Schedule) Notification 2014* relative à l'inscription à l'Annexe III de la CITES de plusieurs nouvelles espèces de mammifères, d'oiseaux et d'espèces produisant du bois, par le Nicaragua, le Pakistan et la Fédération de Russie. Cette notification est entrée en vigueur le 24 juin 2014. En mai et juin 2014, l'AVA a envoyé des circulaires aux commerçants et à l'association du bois pour les informer au sujet de la nouvelle liste des espèces CITES produisant du bois et des exigences en matière de permis pour l'importation, l'exportation et la réexportation de ces essences de bois depuis les pays ayant inscrits ces espèces.

Soumission du rapport annuel CITES pour 2013.

Singapour a soumis son rapport annuel CITES pour 2013 au Secrétariat CITES, le 30 septembre 2014. La présentation en temps opportun d'un rapport annuel CITES est une obligation pour chaque Partie à la Convention. Le rapport décrit les types de permis et de certificats délivrés, les quantités, espèces et types de spécimens d'animaux et de plantes ayant fait l'objet d'échanges au cours de cette année.

Atelier ASEAN-WEN des parties prenantes régionales sur le droit et les politiques

Du 8 au 10 décembre 2014, Singapour a participé à l'Atelier régional de l'ASEAN-WEN des parties prenantes sur le droit et les politiques dans le domaine de la criminalité liée aux espèces sauvages, au Asia-Pacific Centre for Environmental Law (APCEL) au sein de l'Université nationale de Singapour. L'atelier a réuni des représentants des autorités judiciaires et des poursuites pénales ainsi que des autorités CITES de l'ensemble des 10 États membres de l'ASEAN, dans le but de fournir une approche stratégique vers un ensemble clé de lois nationales non spécifiques, relatives aux espèces sauvages et à la poursuite des personnes impliquées dans la criminalité liée aux espèces sauvages. L'atelier comprenait des présentations par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'ASEAN-WEN, le Département américain de la Justice, et la division de l'Environnement de la Cour suprême de Thaïlande ; ainsi que des discussions sur la pertinence des lois sur les espèces sauvages dans les États membres de l'ASEAN, et des présentations des États membres de l'ASEAN sur leurs efforts de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages. Des groupes de discussion ont également été tenus sur les normes permettant d'améliorer le système juridique pénal ; sur la manière dont diverses organisations telles que les ONG, les autorités de lutte contre la fraude, de poursuite et les autorités judiciaires peuvent conjointement freiner le commerce illégal des espèces sauvages ; sur les difficultés rencontrées par les États membres de l'ASEAN dans leurs efforts de protection des espèces sauvages ; et sur les solutions proposées.

8.4 Thaïlande

Recherches effectuées sur :

Avis de commerce non préjudiciable d'*Aquilaria* spp et *Gyrinops* spp.
Avis de commerce non préjudiciable d'*Aerides* Lour.
Avis de commerce non préjudiciable de *Vandopsis lissochiloides* (Gaudich)
Avis de commerce non préjudiciable de *Grammatophyllum speciosum* Blume
Avis de commerce non préjudiciable de *Cibotium baromezt* (Linn.) J.Smith
Avis de commerce non préjudiciable de *Cycas siamensis* Miq.